

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec*

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Les Infos de Base



Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 49 du 8 décembre 2004. Les modifications apportées par L.Q. 2004, c. 21 et entrées en vigueur au 8 décembre 2004 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 8 décembre 2004 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette G.O.Q. ou dans une G.O.Q. antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 49 du 8 décembre 2004, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 49 du 4 décembre 2004.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 décembre 2004 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette G.O.Q. ou dans une G.O.Q. antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 47 du 24 novembre 2004, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 47 du 20 novembre 2004.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2004.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 30 avril 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins, L.R.Q., c. **C-6.1**, aa. 8.1, 10, 19, ann. 1.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 12 juin 2003 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2004, c. 21, aa. 1-4.

Loi sur les centres financiers internationaux, L.R.Q., c. **C-8.3**, aa. 4, 6, 7, 19, 49, 52, 54, 55, 56, 56.1, 56.2, 57, 58, 59, 60, 63, 64, 65-68, 69, 69.1-69.4, 70, 71, 73, 104, 106, 108.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 12 juin 2003 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2004, c. 21, aa. 5-29.

Loi concernant les droits sur les mines, L.R.Q., c. **D-15**, aa. 8, 16.1.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 12 juin 2003 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2004, c. 21, aa. 30, 31.

Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, L.R.Q., c. **D-15.1**, a. 19.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 12 juin 2003 et à certains autres

énoncés budgétaires, L.Q. 2004, c. 21, a. 32.

Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, L.R.Q., c. **F-3.1.2**, a. 19.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 12 juin 2003 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2004, c. 21, a. 33.

Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), L.R.Q., c. **F-3.2.1**, a. 15.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 12 juin 2003 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2004, c. 21, a. 34.

Loi concernant l'impôt sur le tabac, L.R.Q., c. **I-2**, aa. 8, 13.2.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 12 juin 2003 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2004, c. 21, aa. 35, 36.

Loi sur les impôts, L.R.Q., c. **I-3**, aa. plusieurs.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 12 juin 2003 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2004, c. 21, aa. 37-503.

Loi sur le ministère du Revenu, L.R.Q., c. **M-31**, aa. 1, 12.0.2, 13, 17.0.1, 27.0.1, 27.0.2, 27.3, 28.2, 59.5.8, 93.2, 94.0.3.2, 94.5, 96.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 12 juin 2003 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2004, c. 21, aa. 504-516.

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, L.R.Q., c. **R-5**, aa. 33, 34, 34.1.4, 34.1.6, 34.1.6.1, 34.1.6.2, 37.4.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 12 juin 2003 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2004, c. 21, aa. 517-522.

Loi sur le remboursement d'impôts fonciers, L.R.Q., c. **R-20.1**, aa. 1.3.1, 1.4.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 12 juin 2003 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2004, c. 21, aa. 523, 524.

Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, L.R.Q., c. **S-32.001**, aa. 79.5, 158.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 12 juin 2003 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2004, c. 21, aa. 525, 526.

Loi sur la taxe de vente du Québec, L.R.Q., c. **T-0.1**, aa. plusieurs.

Loi donnant suite au discours sur le budget du 12 juin 2003 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2004, c. 21, aa. 527-548.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la tenue des cabinets et des dossiers et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des dentistes du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 24-11-04, (2004) 136 G.O. 2, 5037], nouveau;

Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de la Chambre des huissiers de justice du Québec, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 24-11-04, (2004) 136 G.O. 2, 5041], nouveau;

Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des psychologues du Québec, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 24-11-04, (2004) 136 G.O. 2, 5042], nouveau;

Règlement sur les modalités d'élection au Bureau de la Chambre des huissiers de justice du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 98.2], a. 11;

Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de la Chambre des huissiers de justice du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 98.3], abrogé;

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des psychologues du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 148.1.1], abrogé;

Règlement sur la conservation, l'utilisation et la destruction des dossiers d'un dentiste cessant d'exercer, R.R.Q., 1981, c. **D-3**, r. 7, abrogé;

Règlement sur la tenue d'un cabinet dentaire, R.R.Q., 1981, c. D-3, r. 13, abrogé;

Règlement sur la tenue des dossiers et le maintien des équipements d'un dentiste, [R.R.Q., c. D-3, r. 14.1], abrogé;

Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 12.2.3], a. 1;

Règlement sur les halocarbures, [R.R.Q., c. **Q-2**, D. 1091-2004 du 23-11-04, (2004) 136 G.O. 2, 5021], nouveau;

Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, [R.R.Q., c. Q-2, r. 1.001], a. 1;

Règlement sur les matières dangereuses, [R.R.Q., c. Q-2, r. 15.2], aa. 4, 7.1, 9;

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, [R.R.Q., c. Q-2, r. 23.1], abrogé.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.